



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 29 août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 23 août 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

**Absents excusés** : Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

**Absents** : Monsieur COISEL

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**24-068 CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE RESTAURATION DU BAGAD LANN-BIHOUE LORS DES MANIFESTATIONS COMMEMORATIVES DU 6 JUIN 2024**

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre des festivités organisées à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Normandie le 6 juin 2024 sur la Côte de Nacre, les communes de Bernières-sur-Mer, Luc-sur-mer et Saint-Aubin-sur-Mer ont accueilli respectivement le groupe Bagad Sonerien Lann-Bihoué et strollad Kozh dont l'intervention musicale était prévue à chaque cérémonie commémorative.

Les trois communes précitées ont convenu, d'un commun accord, que les repas du midi et du soir servis aux musiciens du Bagad Sonerien Lann-Bihoué et strollad Kozh et leurs accompagnateurs seraient organisés par la commune de Saint-Aubin-sur-Mer et qu'une convention serait établie pour en répartir les frais qui se montent à 1 842,23€TTC représentant 96 repas servis le 6 juin 2024, et qui se décomposent de la manière suivante :

Repas du midi	Nombre de repas servis et consommés	Coût unitaire par repas	Répartition financière des repas du midi
Bernières-sur-Mer	18	17,11 €	307,92 €
Luc-sur-Mer	0	17,11 €	0 €
Saint-Aubin-sur-Mer	30	17,11 €	513,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>17,11 €</b>	<b>821,13 €</b>

Repas du soir	Nombre de repas servis et consommés	Coût unitaire par repas	Répartition financière des repas du midi
Bernières-sur-Mer	0	21,27 €	0 €
Luc-sur-Mer	48	21,27 €	1 021,10 €
Saint-Aubin-sur-Mer	0	21,27 €	0 €
TOTAL	48	21,27 €	1 021,10 €

Après cet exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention formalisée liée à la répartition des frais de restauration du groupe Bagad entre les communes lors des manifestations du 6 juin 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**